

L'herbe à poux : arrachez-la !

Le territoire du CSSS de l'Ouest-de-l'Île figure parmi ceux où l'on retrouve à la fois la plus grande quantité d'herbe à poux et la plus grande proportion d'enfants allergiques (un total de plus de 6 000 enfants). C'est ce que révèle une étude de la Direction de santé publique de Montréal réalisée en 2006. Pour en venir à bout, tous et chacun, nous devons agir.

L'herbe à poux est une mauvaise herbe très répandue qui émet du pollen dans l'air, de la fin juillet à la mi-octobre, ou jusqu'aux premières gelées. Son pollen déclenche des réactions allergiques chez un grand nombre de résidents. En fait, c'est une personne sur six qui en est affectée au Québec. Les coûts de santé associés à cette allergie, en constante progression, étaient estimés en 2005 à plus de 157 millions \$ pour la province.

Selon l'étude de la santé publique, la présence de la plante à l'intérieur d'un rayon de 1 000 mètres de la résidence ou de l'école des enfants augmente de façon considérable leur risque de souffrir de manifestations allergiques : rhume des foins, conjonctivite ou aggravation de l'asthme.

Moyens de contrôle

Inutile de dire que l'herbe à poux a un impact direct sur la santé et la qualité de vie, non seulement des enfants, mais de toutes les personnes qui y sont allergiques. Chaque propriétaire de terrain, privé ou public, peut contribuer à améliorer la santé respiratoire de la population en apprenant à reconnaître cette mauvaise herbe et en l'arrachant ou la tondant **AVANT** qu'elle ne produise des fleurs.



L'herbe à poux commencera bientôt à libérer le pollen qui la rend si nuisible. Il est donc grand temps de passer à l'action.

Si vous désirez en savoir davantage sur l'herbe à poux, consultez : www.herbeapoux.gouv.qc.ca

Si vous avez des questions d'ordre médical concernant les symptômes d'allergie au pollen de l'herbe à poux, contactez Info-Santé au 8-1-1.